

Mobilité Doctorants

université
PARIS-SACLAY



université
PARIS-SACLAY

Rencontrez Djamila

Son expérience en tant que
Doctorante en chimie à Freie
Universität Berlin

« Commençant par la procédure de la demande de la mobilité Erasmus + doctorant: **la procédure se faisait entièrement en ligne d'une manière très simple et le délai de traitement de la demande est satisfaisant** (pour moi c'était moins d'un mois).

Ma mobilité m'a permis d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de la chimie inorganique qui est complémentaire à ma spécialité la chimie organique, et m'a permis aussi de bien travailler mon anglais qui est fondamental dans le monde de la recherche.

Effectuer une mobilité en doctorat permet de réaliser des collaborations avec des établissements étrangers ce qui apporte un plus à son projet de thèse et valorise son travail. Cela permet aussi d'acquérir de nouvelles compétences non seulement dans son domaine d'études mais aussi dans l'aptitude à s'intégrer dans d'autres organismes dans le futur, et d'avoir de solides connaissances en langues. »

COMMENT PARTIR

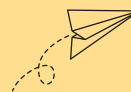
DURÉE

DE 2 À 12 MOIS MAXIMUM.
(3 MOIS EST LA DURÉE
IDÉALE POUR
OBTENIR LE LABEL
EUROPÉEN).

ÉTAPES À SUIVRE

1

Contactez votre directeur de thèse afin de discuter de votre projet, et vérifier que l'établissement d'accueil fait partie des partenaires Erasmus+ de l'Université Paris Saclay et d'obtenir la validation de votre projet



2

Contactez l'établissement / laboratoire d'accueil et obtenez une lettre d'acceptation mentionnant l'organisme d'accueil, la durée de la mobilité et l'encadrant sur place



3

Complétez le Contrat Pédagogique Doctorant pour soumettre la déclaration en ligne, il faut qu'il soit signé au minimum par vous et votre directeur de thèse (il faudra qu'il soit signé par toutes les parties avant votre départ)



4

Remplissez le formulaire "DOCTORANT - Déclarez votre mobilité Erasmus+" - Cliquez ici



5

Une commission étudie votre dossier pour approuver votre demande de bourse Erasmus+ Pour plus d'informations cliquez ici



Où partir?

Vous pouvez partir en mobilité dans une université partenaire Paris-Saclay dans le cadre Erasmus+.



Trouvez les partenaires Erasmus+ sur la carte des partenaires (choisir le cadre "Erasmus").

Vous avez également l'opportunité de partir en mobilité au sein de l'Alliance EUGLOH chez un des partenaires privilégiés de l'Université Paris-Saclay:

Bourse Erasmus+



1) À votre arrivée : 70% de la somme totale sera versée en début de mobilité (sous condition d'un dossier complet)



2) À votre retour : 30% de la somme totale sera versée au retour de mobilité.
Étudiants en situation de handicap :
Un forfait supplémentaire Erasmus+ peut être attribué aux étudiants en situation de handicap.

Pour plus d'informations cliquez ici

Une fois votre demande de bourse Erasmus+ approuvée par la commission, la Direction des Relations Internationales et Européennes vous notifiera de la décision de bourse par e-mail.



Pays du groupe 3

210€/mois

Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, République Tchèque, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Macédoine

Pays du groupe 2

270€/mois

Pays-Bas, Autriche, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal

Pays du groupe 1

330€/mois

Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Islande, Irlande, Finlande, Liechtenstein

LABEL EUROPÉEN

Le « Doctorat Européen » ou « Doctor Europæus » est un label délivré par l'Université Paris-Saclay, qui s'applique au diplôme national de doctorat, déjà reconnu à l'international dans le cadre du système L.M.D, et qui permet la reconnaissance de la dimension européenne du projet doctoral.



Conditions :

1. Le doctorat doit en partie avoir été préparé pendant un séjour de recherche d'au moins trois mois dans un autre pays européen.
2. L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins trois professeurs dont deux d'établissements d'enseignement supérieur de deux pays européens, autres que celui du pays où la soutenance a lieu. Le référent du laboratoire d'accueil ne peut pas être rapporteur.
3. Au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays européen autre que celui du pays où la soutenance a lieu

4. Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue officielle de la Communauté Européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance. Ce dispositif est distinct de celui de la cotutelle, auquel il peut se superposer.

Ce label n'apparaît pas sur le diplôme de docteur de l'Université Paris-Saclay, mais il constitue un élément fort pour valoriser la formation doctorale à l'international.

Pour plus d'informations cliquez ici